



**RAPPORT D'ACTIVITÉ PORTANT SUR L'ANNEE 2025
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS
DE LA LOIRE**

Rapport établi conformément à l'article R. 712-12 du Code de la consommation¹

Préambule, la commission de surendettement des particuliers de la LOIRE est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 23 reprises au cours de l'année sous revue.

Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission

Dépôts de dossiers et redépôts

Après une hausse de 14,3 % en 2023, de 9,7% en 2024 le nombre de dossiers de surendettement déposés dans le département de la Loire a enregistré une hausse plus modérée en 2025 (+6,9 %). En comparaison, les hausses enregistrées dans la région AURA et au plan national sont plus fortes (+9,8 % pour ces deux derniers périmètres). **Le niveau pré-pandémique de 2019 est dépassé de 16 %, soit la seconde hausse la plus importante de la région.**

La proportion de redépôts pour le département se stabilise à 31.5% (à l'identique de 2024, mais très en-deçà des 39,1% de 2023) pour se situer sous le niveau de la région (32.2%) et du national (33.9%). Ceci confirme le fort niveau de **nouveaux déposants**.

La proportion de redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances baisse de nouveau légèrement pour s'établir à 7.3% (contre 8,1% en 2024 et 8,3 % en 2023), le niveau régional se situant à 12,6 % (+ 1,7 point) et le niveau national à 13,8 % (+ 0,9 point).

Recevabilité et orientation

Les dossiers déclarés irrecevables par la commission de la Loire passent de 7,6 % à 8.2% des dossiers traités (progression en valeur absolue de 21,7 %) contre 6,6 % en AURA et 7,7 % sur le périmètre métropole. Dans plus de 73 % des cas, l'irrecevabilité est due au **statut professionnel**.

Dans 12.9 % des cas d'irrecevabilité (contre 20% en 2024), un bien immobilier était présent contre 19,6 % au niveau régional et 22,7 % au national.

Seulement 6,6 % des dossiers recevables comportaient un **bien immobilier** constituant la résidence principale (5.6 % en 2024) contre 6.7% pour la région et 8,4% pour la métropole (données AURA et métropole quasi stables par rapport à 2024).

La proportion de dossiers orientés par la commission avec une **capacité de remboursement négative** et absence de bien immobilier **baisse** de nouveau à 47% (contre 49,4 % en 2024 et 50,5 % en 2023) mais reste très supérieure au niveau régional (43,5 %) et national (43,8 %), indicateurs également en amélioration par rapport à 2024.

¹ « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

Conciliation / mesures imposées / mesures d'effacement de dettes (explication à donner sur la répartition des dossiers traités)

Le nombre de dossiers traités par la Commission en 2025 s'élève à 1705 (+12.2%). Ils se décomposent principalement de la façon suivante :

→ 33.5 % de mesures imposées, suite à rétablissement personnel sans liquidation judiciaire, un taux en assez forte baisse (de 6 points) et bien inférieure à la proportion de dossiers avec une capacité négative, ceci en lien avec des suspensions d'exigibilité en légère hausse pour des perspectives de rebond.

→ 47 % de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement

→ 5 % de plans conventionnels de redressement définitifs

→ 0,1% de rétablissement personnel avec une liquidation judiciaire

le solde correspond aux dossiers irrecevables (8,2%) ou clôturés en cours de procédure (6,2%).

Mesures pérennes (réglant la situation de surendettement) et mesures provisoires

La proportion de **mesures pérennes recule très nettement** pour se situer à 81,3% (contre 87.2% en 2024) soit désormais en dessous des niveaux régional (83,4 %) et national (83.8 %) qui s'inscrivent pour leur part en léger recul en comparaison de 2024.

Une remarque : l'indicateur de référence a été révisé par la Direction des particuliers de la Banque de France, et exclue désormais les dossiers irrecevables et clôtures sans solution.

**RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRÉTARIAT
AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCÉDURE ET AVEC DES
ORGANISMES TIERS**

Relations avec les parties prenantes de la procédure	Nombre de réunions²	Objectif / Thème de la réunion
Tribunal ou greffe du tribunal	1	Réunion annuelle avec les tribunaux judiciaires le 20 novembre 2025 à la Banque de France
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)	0	Pas de participation directe aux réunions de la CCAPEX
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	<i>Nombre de réunions 23 Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés 222</i>	5 ateliers mixtes à la BDF 18 webinaires régionaux sur les thèmes principalement du surendettement de la gestion budgétaires et des arnaques Participation à 1 colloque départemental à destination des travailleurs sociaux
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale	<i>Nombre de réunions Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés</i>	Pas d'union mais 2 CCAS membres du CDIF Loire
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	<i>Nombre de réunions Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés</i>	1 atelier PCB avec 20 structures sociales – participation aux COPILS des PCB de la Loire 1 intervention à l'AG de l'ADMR
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...		Participation à diverses réunions de banquiers de la place et 3 fois avec la FBF- organisation des rencontres régionales du micro-crédit le 25/03/25- rencontre des 2 sièges de banques locales
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)		DASEN, convention IAE Saint-Etienne, 12 actions avec l'éducation nationale dont une intervention en MASTER 2 à la faculté de droit sur la procédure de surendettement

² (organisées ou participation)

PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE

Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

La commission déplore toujours le manque de précision législative sur les mesures d'accompagnement social ou budgétaire notamment la réalité de la contrainte et le suivi de leur mise en œuvre, ce surtout avec la succession de MIRP.

La difficulté à bien appréhender les capacités de rebond : la commission préconise d'avoir plus d'éléments lors du dépôt de dossier comme le niveau de diplôme, d'expérience et l'indication des freins à l'emploi.

Au regard de la multiplicité des crédits à la consommation, la commission souhaite que le débiteur précise l'objet de chaque crédit.

Afin de limiter l'octroi de multiples crédits à la consommation, la commission préconise la mise en place du fichier positif.

Réforme du FICP : il ne faudrait pas rendre possible l'effacement quasi immédiat du FICP dans le cadre d'une MIRP avec utilisation seule de l'épargne. Il faudrait que l'inscription au FICP soit aligné sur la durée du plan de redressement.

Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

- Forte progression des dépôts en ligne, surtout par un public plus jeune et peu accompagné, engendrant une moindre qualité des dossiers. Il est toujours constaté un important volume de dépôts par des auto-entrepreneurs qui ne relèvent pas directement de la procédure : un meilleur guidage des usagers serait profitable à tous

Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

- Il faudrait simplifier la procédure de dépôt d'un dossier au greffe du tribunal avec l'obligation de dépôt en main et la fourniture de documents plus toujours disponibles.

Date : 5 mars 2026

La présidente de la commission

MME Nathalie PROUHEZE
Secrétaire générale adjointe
Préfecture de la LOIRE



Le secrétaire de la commission

M. Philippe KIEHL
Directeur départemental
Banque de France de la LOIRE



ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
DONNÉES D'ACTIVITE

INDICATEURS	2024	2025	variation 2025/2024 en %
Dossiers déposés	1 655	1 770	6,9%
Proportion de redépôts (sur 12 mois à fin septembre)	31,5%	31,5%	
Proportion de redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances (sur 12 mois à fin septembre)	8,1%	7,3%	
Dossiers décidés recevables par la commission	1 421	1 493	5,1%
Proportion de dossiers recevables avec résidence principale	5,6%	6,6%	
Dossiers décidés irrecevables par la commission	115	140	21,7%
Proportion de dossiers irrecevables avec bien immobilier	20,0%	12,9%	
Dossiers orientés par la commission	1 434	1 514	5,6%
Proportion de dossiers orientés par la commission avec une capacité de remboursement négative et absence de bien immobilier	49,4%	47,0%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (RP sans LJ)	40,7%	38,7%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (PRP avec LJ)	0,3%	0,1%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un réaménagement de dettes	59,0%	61,2%	
Dossiers traités par la commission (A+B+C+D+E+G)	1 519	1 705	12,2%
Proportion de dossiers clôturés (y compris constats de non accord qui n'ont pas fait l'objet d'une ouverture des mesures) (A)	7,4%	6,2%	
Proportion de dossiers décidés irrecevables (B)	7,6%	8,2%	
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ (C)	39,3%	33,5%	
Proportion d'accords débiteur sur PRP avec LJ (D)	0,4%	0,1%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs (E)	4,2%	5,0%	
<i>Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs réglant la situation de surendettement (F)</i>	2,0%	1,8%	
<i>Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs d'attente (consistant en un réaménagement ou un report des dettes)</i>	2,2%	3,2%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (G)	41,1%	47,0%	
<i>Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement réglant la situation de surendettement (H)</i>	32,4%	34,1%	
<i>Proportion de mesures imposées avec effacement partiel réglant la situation de surendettement</i>	17,4%	17,3%	
<i>Proportion de mesures imposées d'attente sans effacement (consistant en un réaménagement ou une suspension d'exigibilité des créances)</i>	8,8%	12,8%	
Proportion de solutions pérennes (en % des mesures valant solution - hors irrecevables et clôtures sans solution)	87,2%	81,3%	
Décisions du juge infirmant la décision d'irrecevabilité ou de déchéance de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	4	6	
Décisions du juge infirmant la décision de recevabilité de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	17	8	

STRUCTURE DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION

INDICATEURS	LOIRE	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	METROPOLE
Proportion de dossiers décidés irrecevables*	8,2%	6,6%	7,7%
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ*	33,5%	34,1%	34,1%
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs*	5,0%	6,1%	6,6%
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement*	47,0%	46,6%	44,1%
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement**	81,3%	83,4%	83,8%

*en % de dossiers traités

**en % des mesures valant solution

ANNEXE N° 2 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ TYPOLOGIE DE L'ENDETTEMENT

Caractéristiques de l'endettement au niveau départemental

(encours des dettes en milliers d'euros, endettement médian en euros, part en %, nombre de dossiers et de dettes en unités)

Loire	Encours des dettes	Nombre de dossiers traités	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des dossiers concernés	Endettement médian	Nb médian de dettes par dossier
Dettes financières	35 860	1 145	5 245	61,7	79,1	13 300	3,0
Dettes immobilières	12 193	112	167	21,0	7,7	85 810	1,0
Dettes à la consommation	22 545	1 036	4 224	38,8	71,6	12 830	3,0
Autres dettes bancaires (découverts et dépassements)	1 095	686	830	1,9	47,4	748	1,0
Dettes de charges courantes	6 151	1 165	3 836	10,6	80,5	3 602	3,0
Autres dettes	16 067	804	1 752	27,7	55,6	2 057	2,0
Endettement global	58 078	1 447	10 833	100,0	100,0	16 622	6,0

Caractéristiques de l'endettement au niveau régional

(encours des dettes en milliers d'euros, endettement médian en euros, part en %, nombre de dossiers et de dettes en unités)

Auvergne-Rhône-Alpes	Encours des dettes	Nombre de dossiers traités	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des dossiers concernés	Endettement médian	Nb médian de dettes par dossier
Dettes financières	376 233	10 974	51 415	69,8	81,7	14 969	4,0
Dettes immobilières	132 873	1 103	1 754	24,6	8,2	100 431	1,0
Dettes à la consommation	231 657	9 868	41 329	43,0	73,5	14 422	3,0
Autres dettes bancaires (découverts et dépassements)	11 441	6 605	8 181	2,1	49,2	800	1,0
Dettes de charges courantes	69 788	10 375	34 092	12,9	77,2	3 963	3,0
Autres dettes	93 193	7 547	16 838	17,3	56,2	2 150	2,0
Endettement global	539 214	13 431	102 345	100,0	100,0	19 133	7,0

Rapport d'activité des commissions (Endettement) France métropolitaine

Rapport d'activité des commissions (Endettement)

REG

Type de dettes	Encours des dettes en milliers d'€	Nombre de dossiers traités (en unités)	Nombre de dettes (en unités)	Part dans l'endettement global	Part des dossiers concernés	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par dossier
Dettes financières	3 534 669	97 106	467 584	71,2%	80,6%	15 757	4,0
dont dettes immobilières	1 274 295	10 882	17 003	25,7%	9,0%	98 696	1,0
dont dettes à la consommation	2 169 807	88 357	382 233	43,7%	73,3%	14 880	3,0
dont autres dettes financières	90 566	55 022	68 348	1,8%	45,7%	784	1,0
Dettes de charges courantes	666 209	91 577	294 807	13,4%	76,0%	3 952	3,0
Autres dettes	763 839	65 114	145 960	15,4%	54,0%	2 000	2,0
Endettement global	4 964 717	120 473	908 351	100,0%	100,0%	19 278	7,0

Source : Banque de France.

